

Compte-rendu de la rencontre AUMAC

tenue à DMS3120, le lundi 16 avril, 2012 à 9h

30 personnes sont présentes

La rencontre est animée par Patrick Foré et Stéphanie Desnoyers

Documents remis lors de la rencontre : Règle de 3 (en français), Nomenclatures de contrat-classement, Compte-rendu du 14 mars 2012, Documents remis le 14 mars (diagramme d'approvisionnement de services, Diagramme de paiement, Arbre de décision, Tableau-Employé ou travailleur indépendant?, Procédure d'approbation pour l'approvisionnement de services)

Ordre du jour	Résumé des discussions et questions posées	Réponses et suite à donner
Mot de bienvenue avec présentation des représentantes présentes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absences de représentantes : Kathryn Prud'homme, Joëlle Clément, Joanne Lauzon, Véronique Duvieusart 2. Représentantes présentes : Micheline Dubé, Guylaine McCulloch, France Boucher, Stéphanie Desnoyers 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Salutations offertes au nom de ces représentantes, seront présentes lors de la prochaine rencontre 2. Elles pourront répondre aux questions relevant de leur secteur.
Format de la rencontre	<ol style="list-style-type: none"> 3. Plusieurs nouvelles personnes –alors explication du format de la rencontre 4. Changement du nom OUCO à AUMAC 5. Explication du type de rencontre comme OURA (Ottawa University Research Administrators) 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Des agents de paye, des agents de contrat... 4. Annonce des raisons justifiant le changement du nom 5. Presque tout le monde dans la salle connaît les réunions OURA, donc sait ce qui se passera
Document préparé par Patrick – Règle de 3. Explication des différents éléments (point 6, 7, 8, 9)	<ol style="list-style-type: none"> 6. Questions si un contrat financé par une organisation extérieure 7. RC4110 – pour identifier travailleur indépendant ou employé Si enseignement – doit être un employé, c'est une loi. 8. Le nombre nécessaire d'offre de prix a. Pour la dérogation – il y a un document pour les biens à remplir, des situations spécifiques 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Ce sont les contrats de recherche. Voir auprès de Joanne Lauzon, elle suit le même processus et davantage. 7. Certaines questions du RC4110 sont complexes, requête d'avoir explications qui accompagnent. Le service y travaillera. Au besoin, il y aura création d'un groupe pour aviser (Véronique, Micheline, Patrick). Ne pas se gêner et communiquer avec nous. 8. Doit être à l'écrit, pas nécessaire d'avoir une lettre formelle de la compagnie, un courriel suffit a. Un paragraphe explicatif obtenir l'autorisation, il existe un annexe à la Méthode 4.3 pour les situations de dérogation b. Pour les finances, il est demandé

	<p>9. Les signatures pour l'Université :</p> <p>a. Demandeur peut être un chercheur, le doyen ...</p>	<p>d'envoyer le paragraphe de dérogation avec la facture (autorisé par Patrick)</p> <p>9. Sans la signature de l'agent de contrat, le Service des approvisionnements arrêtera le processus et attendra cette signature.</p>
<p>Suivi de la rencontre du 14 mars 2012, élément qui restaient à couvrir</p>	<p>10. Création d'un compte courriel</p> <p>11. Lettre aux directeurs administratifs (CAO's)</p> <p>a. Afin d'obtenir des réponses claires, car il y a eu confusion quant aux rôles.</p> <p>b. Dès la réception de ses réponses, lettre sera envoyée à toutes les personnes impliquées pour aviser et avoir les mêmes informations.</p> <p>12. Nomenclature des dossiers</p>	<p>10. Modification du compte courriel de ouco@uottawa.ca à aumac@uottawa.ca Les personnes impliquées aux Approvisionnementnements recevront les questions posées (Patrick, Stéphanie, ...).</p> <p>11. Patrick explique que plusieurs ont assisté à l'atelier sans connaître les nouvelles responsabilités.</p> <p>a. La liste doit être à jour pour assurer la bonne gestion du registre et communiquer auprès des intervenants appropriés.</p> <p>12. Suivi à l'aide du document créé pour nommer les dossiers, document nommé du Service des approvisionnements</p>
<p>Messages importants</p>	<p>13. Changement du nom OUCO à AUMAC</p> <p>14. Site web : section Achat de services créée avec les documents remis lors des ateliers</p> <p>15. Création de compagnie : pour les travailleurs ayant déjà un compte dans Banner, il est impossible de créer une réquisition – alors la solution serait de créer un compte compagnie.</p>	<p>13. Pour le courriel, les invitations et la référence</p> <p>14. Autres informations à être ajoutées bientôt les comptes rendus des rencontres AUMAC, Foire aux questions (FAQ), etc.</p> <p>15. Réunion à avoir avec les principaux intéressés : Véronique Duvieusart, Micheline Dubé, Guylaine McCulloch, Patrick Foré pour étudier le dossier. En attendant, solution temporaire pour les travailleurs déjà dans le Banner, création d'un bon de commande étranger.</p>
<p>Période de questions, commentaires</p>	<p>16. Document règle des 3</p> <p>17. Comment peut-on ajuster le contrat si on ne sait pas le montant exact des heures qui seront travaillées?</p>	<p>16. La simplicité du document est appréciée.</p> <p>17. Il faut y aller avec notre jugement. Aucun problème avec une estimation de coûts. S'il y a un dépassement, on s'ajuste. Il n'est pas recommandé d'exiger un coût fixe, car si le travail se fait rapidement, nous payerons le prix.</p>

	<p>18. Commentaires au sujet du compte-rendu du 14 mars 2012, point 24. Ce sera difficile d'obliger l'employé de s'enregistrer?</p> <p>19. Pour les employés qui travaillent à l'extérieur de l'Université, il devient très difficile de s'assurer qu'ils suivent le processus et pour les agents de contrat d'avoir un bon contrat spécialisé.</p> <p>20. Question au sujet de la disponibilité de la nouvelle charte des comptes?</p>	<p>18. Étude du processus lors de la rencontre au sujet de Banner.</p> <p>19. Le but à long terme est d'avoir des gabarits différents, plus ciblés pour les facultés.</p> <p>21. Attente d'une rencontre entre Joëlle Clément, Guylaine McCulloch et Patrick afin de déterminer ce qui est plus important à capturer comme informations. Ce qui compte pour les approvisionnements, c'est le type de contrat (Consultant, compagnie, travailleur indépendant, ...) Elle devrait être disponible dans deux semaines – de continuer d'utiliser la charte des comptes actuelle.</p>
Éléments de suivi	<p>22. Rencontre pour discuter de Banner (Fournisseur et employé)</p> <p>23. Rencontre pour discuter de la charte des comptes</p>	<p>22. Véronique Duvieusart, Micheline Dubé, Guylaine McCulloch, Patrick Foré</p> <p>23. Joëlle Clément, Guylaine McCulloch et Patrick</p>

Compte rendu rédigé par Mélissa Charest et Stéphanie Desnoyers